



Location nue + contrat de location de meubles = location meublée ?

Par **abyss007**, le **07/07/2010** à **13:41**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'un appartement meublé.
Cependant j'ai signé un contrat de location nue avec un préavis de 3 mois pour quitter les lieux, et j'ai aussi signé un contrat de location pour les meubles qui sont dedans, à part.
Les deux parties qui ont signé le contrat sont les mêmes pour les deux : la résidence et moi.
Est ce légal ? Il est vrai que pour un contrat de location meublée le préavis est réduit à 1 mois.
Quel est la loi qui s'applique dans ce cas, la loi pour une location meublée ou non meublée ?

merci d'avance
Cordialement

Par **fabienne034**, le **07/07/2010** à **15:14**

bonjour,

effectivement c'est un bail meublé

pour tout savoir sur le bail meublé

<http://www.fbbs.net/bailmeublearret.htm>

avec un préavis de un mois

la loi du 6 juillet 1989 exclut les locations meublés de son champ d'application

pour tout savoir sur le bail d'habitation vide

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>